

# CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Olivier THIRION

est titulaire du certificat de compétences N° DTI1881  
pour :

	DU	AU
Diagnostic amiante	13/09/2012	12/09/2017
Diagnostic de performance énergétique individuel	11/09/2012	10/09/2017

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 15 décembre 2009 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011

Délivré à Bagneux, le 23 avril 2013

Pour DEKRA Certification S.A.S  
Yvan MAINGUY, Directeur Général



Numéro d'accréditation :  
4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## CERTIFICAT DE COMPÉTENCES N°E/11-400

Apave Certification certifie que :

**Monsieur THIRION Olivier**

Possède les compétences techniques nécessaires à la certification suivant le référentiel :

**Apave Certification AC-PRO-001-07 (du 08/02/11)**

Conforme aux prescriptions de la norme NF EN ISO/CEI 17024 : 2003 et à l'arrêté du 08 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes **physiques** réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification

Pour l'activité suivante :

**DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER – ELECTRICITE**

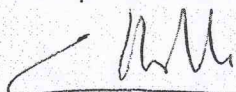
Emis le :

**26 mai 2011**

Ce certificat est valable jusqu'au :

**25 mai 2016**

Directeur d'Apave Certification



C. DUCASTELLE